

COMITE DIRECTEUR

Réunion du 12 décembre 2023 en visioconférence

Compte-rendu

Visioconférence de 18h30 à 20h00

Participants :

Régis NOIZET	Président
Jean-Pierre LIST	Secrétaire Général
Etienne ROBERT-DEHAULT	Trésorier
Jordan AKREMANN	
Claude ADRIAN	

Membres du Comité Directeur excusés

Stéphane JOUNIAUX
Rachid HEDDACHE
Julien MAHIEUX

Ordre du jour

- 1) Point de situation financière
- 2) Élection du nouveau Président et de son Comité Directeur
- 3) Championnat Grand Est Jeunes 2024
- 4) Questions d'actualité

Le diaporama qui a été présenté en séance est en annexe à ce compte-rendu

Régis NOIZET ouvre la séance et remercie les participants de leur présence.

1) Point de situation financière

Il est présenté par Etienne ROBERT-DEHAULT qui commente les postes essentiels du tableau qui figure dans le diaporama.

Il n'y a pas d'évolutions majeures depuis la dernière situation financière présentée au Comité Directeur en septembre. L'excédent est à ce jour de 4.286,99 € mais il reste encore deux factures à enregistrer. Il est en retrait par rapport à celui de l'exercice précédent qui était de 6.000 €. Nota : concernant la ligne « 545 – Développement Grand Est – maillage », les 6.310 € comprennent 6.000 € consacrés à Class'échecs.

Régis NOIZET note que le montant des inscriptions N4 est inférieur à celui qui est théoriquement attendu. Pour Etienne, le pointage n'est pas très évident à faire car il y a des règlements qui sont faits par virement et d'autres par chèque. Le contrôle du règlement des frais d'inscription est fait par les Directeurs de Groupe mais ils n'ont pas directement connaissance des règlements faits par virement. Un point de situation sera fait avec les différents Directeurs de Groupe.

2) Élection du nouveau Président et de son Comité Directeur

Compte tenu du peu d'enthousiasme que semble suscité à ce jour cette élection prévue le samedi 23 mars 2024, Régis NOIZET a demandé à Jean-Pierre LIST de consulter la FFE pour savoir ce qu'il se passerait en l'absence de candidatures. La réponse faite par Didier FRETTEL – Secrétaire Général de la FFE est reproduite dans le diaporama de présentation.

Le point essentiel étant que dans une association Loi 1901, **le seul représentant légal est le Président de l'association**. En absence de Président, une association n'a tout simplement plus le droit de fonctionner.

Pour Didier FRETTEL, il y a éventuellement plusieurs échéances possibles :

- Le 24 mars 2024 qui correspondrait aux quatre années normales du mandat si l'AGE prévue en mars 2020 n'avait pas été reportée du fait de la pandémie Covid-19.
- Le 28 novembre 2024 qui correspond aux quatre années effectives de mandature de l'équipe actuelle.
- Le mois de mars 2025 date ultime qui correspond au mois de mars qui suit l'année des jeux olympiques.

En d'autres termes, le Comité Directeur actuel pourrait se maintenir au plus tard jusqu'au mois de mars 2025 avec un nombre minimum de 10 membres. L'AG du 24 mars pourrait coopter de nouveaux membres si cette limite de 10 membres n'est pas atteinte.

Mais en tout état de cause, il faut de manière totalement obligatoire qu'un membre actuel de ce Comité Directeur prenne le poste de Président. Sans Président l'association ne peut tout simplement pas fonctionner. Il faut aussi qu'il y ait un Trésorier et un Secrétaire Général.

- Régis NOIZET considère avoir suffisamment donné pour la LEGE en 6 ans de mandats. Sa décision non négociable est donc d'abandonner ses fonctions de Président le 24 mars 2024 comme prévu.
- Etienne ROBERT-DEHAULT accepte de poursuivre sa mission mais il n'est pas certain à ce jour d'être réellement disponible.
- Jean-Pierre LIST ne souhaite pas aller au-delà du 24 mars 2024 mais se tient à la disposition de son successeur pour transmettre tous les dossiers et outils

☞ Les choses sont donc clairement établies. Si l'AG Élective n'a pas lieu en mars 2024, faute d'une liste de candidats dans le respect des statuts, il faut qu'un membre du Comité Directeur actuel (éventuellement complété) prenne la présidence de la LEGE, au moins à titre provisoire, dans l'attente d'une AG Élective au plus tard en mars 2025.

☞ Si aucun membre du Comité Directeur n'accepte la fonction de Président à titre provisoire, l'assemblée générale devra désigner un administrateur provisoire chargé de gérer les affaires courantes et de préparer la prochaine AG Élective dans les délais évoqués.

Régis NOIZET rappelle les différentes initiatives qui ont été prises par lui-même et par Jean-Pierre LIST, de même que les contacts qu'il a eu avec un certain nombre de Présidents de grands clubs.

La dernière initiative en date, qui consistait à demander à tous les Comités Départementaux de proposer d'une à trois personnes volontaires pour être sur une liste de candidats, n'a pas eu un grand succès avec seulement trois réponses sur les dix Comités Départementaux de la Région Grand Est.

Jordan AKREMANN note que tous les Comités Départementaux n'ont peut-être pas reçu le message concernant cette demande en raison d'une adresse mail obsolète. Jean-Pierre n'a pas reçu de message de non-distribution et il utilise les adresses mail qui lui ont été (ou avaient été) communiquées.

Claude ADRIAN considère que ce n'est pas la bonne manière de faire et qu'il ne faut pas rechercher la représentation dans le Comité des différents départements mais constituer une équipe de personnes qui souhaitent travailler ensemble et consacrer du temps à la LEGE.

➡ Claude ADRIAN va donc engager cette recherche de candidats potentiels en parallèle de la démarche via les Comités Départementaux.

Pour Jean-Pierre LIST, la date limite du 23 décembre ne pourra plus être respectée mais compte tenu des circonstances, personne ne s'offusquera de la réduction du délai des 90 jours car il faut trouver une solution pour que la LEGE puisse continuer à fonctionner, ce qui n'est pas acquis à ce jour.

Régis NOIZET considère que pour sa part, il a fait ce qu'il pouvait pour motiver les Présidents de club dans la mise en place d'une liste de candidats. Il se mettra donc à présent en retrait de ce processus.

3) Championnat Grand Est Jeunes 2024

Claude ADRIAN déclare qu'il a été dès le départ opposé à l'organisation de ce championnat qui ne réunit pas les meilleurs joueuses et joueurs du Grand Est. Il considère donc que ce n'est pas la priorité du moment et qu'il est préférable de consacrer les énergies à la mise en place d'un nouveau Comité Directeur. Le nouveau Comité pourra décider de l'opportunité ou non d'organiser ce championnat en 2024.

Régis NOIZET rappelle que le championnat organisé à Gérardmer en 2023 avait été très apprécié par les participants et par les entraîneurs et Président de club présents, dont celui de Vandoeuvre. Les participants étaient tous qualifiés pour le Championnat de France 2023, donc a priori les meilleures joueuses et meilleurs joueurs de la Région. A noter d'ailleurs la présence parmi les participants de Noam PATOLE, Gryshko VITALLI, Charlène GE ... et bien d'autres joueurs de grands talents.

Jean-Pierre LIST précise qu'en accord avec le Directeur des Jeunes de la LEGE, Julien MAHIEUX, nous avons convenu de lancer l'organisation de ce championnat 2024 pour qu'il soit effectivement réalisable car un tel évènement ne s'improvise pas en quelques semaines, surtout s'il est associé la veille à une formation « Haut Niveau ». Si le nouveau Comité décide de ne pas donner suite, il pourra toujours annuler son organisation ce qui pose moins de problème de délai.

Pour Jordan AKREMANN la date du 26 mai est aussi celle de la phase 3 de la Loubatière qui mobilise déjà un certain nombre de jeunes. Cette date n'est donc pas vraiment souhaitable. Il demande donc à Julien MAHIEUX de revoir si possible sa proposition de date.

La décision suivante est mise au vote : « La Commission des Jeunes doit-elle poursuivre l'organisation du CGEJ 2024 en laissant par la suite au Comité Directeur post mars 2024 de valider ou non sa mise en œuvre »

- Absentions 2 voix : Régis et Jean-Pierre
- Vote pour 2 voix : Etienne et Jordan
- Vote contre 1 voix : Claude

➔ La proposition est donc adoptée. Il est demandé à Julien MAHIEUX de poursuivre le projet d'organisation du Championnat Grand Est Jeunes pour 2024.

Les questions annexes concernant entre autres la perception ou non de droits d'inscription pourront être décidées après mars 2024.

4) Questions d'actualité

Ras.

Régis NOIZET remercie les participants et clôt la séance à 20h00.